



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

### DELIBERATION

N° 174/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Acquisition à l'euro  
symbolique d'un terrain  
au lieu-dit Ravaï

**ABSENTS :** Herbert WOLFERS, Michel BRAUN.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Michel BRAUN à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir deux terrains situés au lieu-dit Ravaï cadastrés section O n° 184 et section O n° 390, appartenant à Madame Anette VERDONCK et Monsieur Denny BIESADA, qui ont proposé de les céder à l'euro symbolique.

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération constituent une superficie totale de 1 133 m<sup>2</sup> (564 m<sup>2</sup> et 569 m<sup>2</sup>), situées au lieu-dit Ravaï à Breil-sur-Roya, l'acquisition de ces parcelles permettra à la Commune de contrôler les abords de la Roya, suite au passage de la tempête « Alex ».

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ces terrains sis sur les parcelles O184 et O390.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la procédure d'acquisition.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à engager la procédure d'acquisition des parcelles O184 et O390 à l'euro symbolique, hors frais d'acte notarié.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN